

REUSSIR VOTRE INSTALLATION CLASSEE

Vous êtes chef d'exploitation, soumis à la législation des installations classées pour votre bâtiment d'élevage et vous souhaitez être accompagné dans la réalisation de votre dossier d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Nous vous proposons :

- Un diagnostic du site pour vérifier les conditions réglementaires
- Une évaluation de votre projet intégrant les dimensions techniques, économiques, environnementales, réglementaires, financières et technologiques
- La collecte de toutes les informations utiles à la constitution du dossier administratif de l'ICPE
- La réalisation du dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE

En s'appuyant sur des visites de votre exploitation, les réglementations en vigueur

Les plus

- ✓ Une prestation de 2 jours totalement gratuite
- ✓ Un conseil indépendant de toute démarche commerciale
- ✓ Un conseil ciblé et adapté à votre contexte
- ✓ Un suivi personnalisé de la réalisation du projet
- ✓ Une équipe de conseillers qualifiés et développant en permanence ses compétences

"Tarifs et conditions de vente sur demande"

*Ensemble,
cultivons l'avenir.*

Concrètement, nous vous remettons

- ✓ Un document technique comprenant esquisses du projet, plan du bâtiment
- ✓ Le dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE
- ✓ Les comptes-rendu de visite ou d'entretien

Contact

Service développement qualité
Eric LUCENAY, Technicien spécialisé en bâtiment agricole
e.lucenay@martinique.chambagri.fr
0596 51 75 75

www.martinique.chambagri.fr